

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

Conseil de communauté – procès-verbal du 27 août 2019

Lieu : Salle des fêtes à Bulle - 20 h.

Votants :

Bannans	Claude Dussouillez	X
	Louis Girod	X
Bonnevaux	Monique Brulport	X
	Jean-Louis Néault	Pouvoir à M. Brulport
Boujailles	Gérard Paulin	X
	Fabrice Picard	X
Bouverans	Rémi Débois	Pouvoir à C. Valion
	Cyril Valion	X
Bulle	Michel Gresset	X
	Dominique Ménétrier	X
Courvières	Bernard Girard	X
	Eric Liégeon	X
Dompierre les	Michel Beauque	Pouvoir à M. Beauque
Tilleuls	Jean-Claude Trouttet	X

Frasne	Philippe Alpy	X
	Isabelle Elisabeth	Pouvoir à B. Trouttet
	Maud Franey-Saillard	Pouvoir à H. Poulin
	Guy Perrin	X
	Hélène Poulin	X
	Bruno Trouttet	X
	Denis Vallet	X
La Rivière Drugeon	Hervé Claudet	X
	Jérémy Lonchamp	X
	Christian Vallet	X
	Yannick Vuittenez	X
Vaux et Chantegrue	Pascal Lanquetin	Pouvoir à X. Vionnet
	Xavier Vionnet	X

Secrétaire de séance : Fabrice Picard

Ordre du jour :

APPROBATION Du COMPTE-RENDU DU 25 JUIN 2019 et du 20 AOUT ADMINISTRATION GENERALE

- Indemnités de fonction du président et des vice-présidents
- Renouvellement du contrat de travail de Mme Garanto
- Dispositif d'aide aux salariés « tickets mobilité »
- Accompagnement dans l'organisation des services, y compris dans le cadre du transfert des compétences eau potable et assainissement

FINANCES

- Budget principal : décision modificative n° 1 et n° 2

ASSAINISSEMENT

- Proposition d'adhérer au SATE (*Service Départementale d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau*)
- Départ anticipé de Mr Anthony Guinchard

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Délégation au syndicat mixte Haut-Doubs Haute Loue pour acquisition de la parcelle A n° 65 à Bonnevaux
- ZAE : information sur la demande d'installation de la coopérative des Monts de Joux et de l'entreprise Pontarlier Charpente

ENFANCE – JEUNESSE

- Programme de sensibilisation « Climassif » : accord d'engagement de principe
- Modification de l'intérêt communautaire : convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales

CULTURE - COMMUNICATION

- Subvention exceptionnelle à Musicart's pour frais juridiques

TOURISME – ANIMATION

- Fixation des conditions de prêt des écocups
- Adhésion à la biennale 2020 Arts en chapelle

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mr Dominique Ménétrier, maire de Bulle, souhaite la bienvenue à l'assemblée et donne la parole au Président qui ouvre la séance.

1) - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 JUIN 2019 et du 20 AOUT

Mr le Président soumet à l'assemblée, pour approbation, le compte-rendu du conseil communautaire du 25 juin, la rédaction du compte-rendu du 20 août n'étant pas encore terminée.

Mr Louis Girod s'interroge sur l'exactitude des montants relatifs au FPIC (*Fonds de Péréquation Intercommunale et Communal*) abordé le 25 juin au point 2.1, après avoir constaté que l'évolution de la contribution des communes ne progresse pas au même rythme que celle de la CFD.

Mr le Président lui répond que ces chiffres, donnés par la Direction Générale des Finances Publiques, tiennent compte de la « richesse » des collectivités et qu'ils sont incontestables.

Sans autres remarques, le compte-rendu du 25 juin est adopté à l'unanimité.

2) - ADMINISTRATION GENERALE

2.1. Indemnités de fonction du président et des vice-présidents

Mr le Président rappelle que :

- Les indemnités de fonction sont justifiées par une délégation de fonction du président aux vice-présidents
- les indemnités de fonction des élus sont fixées par le CGCT et calculées sur la base des éléments suivants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES

POPULATION TOTALE (habitants)	Valeur de l'indice brut 1027 : 46 672,81 Euros, décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017					
	Taux maximal (en % de l'I. B. 1027)	Président		Taux maximal (en % de l'I. B. 1027)	Vice-Président	
		Valeur de l'indemnité au 1er janvier 2019			Valeur de l'indemnité au 1er janvier 2019	
		Annuelle	Mensuelle		Annuelle	Mensuelle
-500	12,75%	5 950,78	495,90	4,95%	2 310,30	192,53
500 à 999	23,25%	10 851,43	904,29	6,19%	2 889,05	240,75
1000 à 3499	32,25%	15 051,98	1 254,33	12,37%	5 773,43	481,12
3500 à 9999	41,25%	19 252,53	1 604,38	16,50%	7 701,01	641,75
10 000 à 19 999	48,75%	22 752,99	1 896,08	20,63%	9 628,60	802,38
20 000 à 49 999	67,50%	31 504,15	2 625,35	24,73%	11 542,19	961,85
50 000 à 99 999	82,49%	38 500,40	3 208,37	33,00%	15 402,03	1 283,50
100 000 à 199 999	108,75%	50 756,68	4 229,72	49,50%	23 103,04	1 925,25
+200 000	108,75%	50 756,68	4 229,72	54,37%	25 376,01	2 114,67

L'indemnité de fonction du président est celle correspondant à une population de 3 500 à 9 999 habitants, soit 1 604.38 € mensuels.

Indemnités de fonction des 6 vice-présidents :

L'enveloppe indemnitaire globale doit être calculée sur un effectif de vice-présidents ne pouvant excéder 20 % de l'effectif global du conseil communautaire **avant accord local**, soit **22 sièges x 20% = 4 vice-présidences x 641.75 € = 2 567 € mensuels.**

Le Bureau a proposé de modifier la répartition des indemnités du 2^e au 6^e vice-présidents précédemment adoptée, de façon à ce qu'elles soient identiques, avec effet au 1^{er} septembre.

L'indemnité du 1^{er} vice-président dont la délégation de fonction concerne l'administration générale, les finances et la supervision du transfert des compétences « eau potable et assainissement » reste identique, considérant l'ampleur de la mission.

Vice-présidents	Jusqu'au 31 août		A compter du 1 ^{er} septembre	
	% indice brut terminal de référence	Indemnité brute mensuelle jusqu'au 31.8	% indice brut terminal de référence	Indemnité brute mensuelle
1 ^{er} vice-président - Jean-Louis NEAULT	16.50 %	641.75 €	16.50 %	641.75 €
2 ^e vice-président - Philippe ALPY	8.25 %	320.87 €	9.90 %	385.05 €
3 ^e vice-président - Gérard PAULIN	16.50 %	641.75 €	9.90 %	385.05 €
4 ^e vice-président - Dominique MENETRIER	11.00 %	427.83 €	9.90 %	385.05 €
5 ^e vice-président - Rémi DEBOIS	5.50 %	213.91 €	9.90 %	385.05 €
6 ^e vice-président - Xavier VIONNET	8.25 %	320.87 €	9.90 %	385.05 €
TOTAL	66	2 566.98 €	66	2 567.00 €

Délibération n° 67 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, attribuent les indemnités comme indiqué ci-dessus.

2.2. Ouverture d'un poste d'ingénieur à temps complet

Mr le Président propose de créer un poste d'ingénieur à temps complet à compter du 1^{er} décembre prochain pour suivre les dossiers liés au tourisme, au patrimoine et aux voies cyclables et venir en appui des communes pour le suivi des contrats de ruralité et P@C 25 et en ingénierie de projets. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ; toutefois, en l'absence de candidats satisfaisants, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26/1/1984 avec une rémunération comprise entre l'échelon 4 et 6.

Délibération n° 68 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ouvrent un

- Décident la création d'un emploi permanent d'ingénieur à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2019 pour assurer les missions précitées,
- Chargent Mr le Président de recruter l'agent affecté à ce poste,
- Disent que les crédits nécessaires sont ouverts

2.3. Dispositif d'aide aux salariés « ticket mobilité »

Mr le Président indique que la Région Bourgogne-Franche-Comté a souhaité apporter une aide financière aux employeurs du public et du privé pour la mobilité de leurs salariés dépendant de leur voiture et parcourant 60 km aller-retour au minimum pour se rendre à leur travail. C'est pourquoi la Région a créé un « ticket mobilité » à 30 € par mois, pris en charge pour moitié par la Région et l'employeur, sous réserve de certaines conditions énoncées dans son règlement d'intervention.

Le Bureau a donné un avis favorable au dispositif. A ce jour, un seul salarié est éligible.

Délibération n° 69 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Donnent un avis favorable au dispositif,**
- **Autorisent Mr le Président à signer la convention-cadre avec la Région et tout document lié à la mise en œuvre de cette décision.**

2.4. Accompagnement dans l'organisation des services, y compris dans le cadre du transfert des compétences eau potable et assainissement

Mr le président explique que dans la perspective du transfert des compétences eau potable et assainissement et par effet induit du personnel du syndicat des eaux de Vau les Aigues le 1^{er} janvier prochain et pour une organisation optimum des services, le Bureau souhaite faire un bilan sur les compétences et position de chaque salarié de la CFD.

C'est à cette fin Mr Jean-Michel Cochet du cabinet KPMG a été sollicité pour un coût de 990 € HT par jour comprenant les entretiens avec le personnel, le compte-rendu et les propositions.

Mr Louis Girod pense que l'avis d'un 2^e cabinet aurait été judicieux, tout en étant conscient du niveau d'urgence.

Mr le Président répond que Mr Cochet connaît très bien la CFD et son organisation, ce qui est appréciable vu l'urgence des conclusions et propositions à rendre.

Par ailleurs, Mr Dominique Ménétrier rappelle qu'il a transmis à ses collègues maire une demande de 200 h de stage dans le cadre d'une formation pratique au métier de secrétaire de mairie initiée par le CNFPT (organisme de formation réservé aux collectivités) et le Centre de gestion, pensant que la demande doit être étudiée.

Mr le Président pense également qu'il faut y réfléchir pour anticiper les absences ou les départs. Il invite chaque commune à s'interroger sur cette opportunité.

3) - FINANCES

3.1. Budget principal : décision modificative n° 1 et n° 2

La décision modificative initiale n° 1 doit être annulée et remplacée par une ouverture de crédit au compte de recette d'investissement n° 1068 (affectation du résultat) pour la somme de 13 687.44 €.

Décision : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorisent cette révision de crédits.

Par ailleurs et pour information, par décision modificative n° 2, un virement de crédit du compte n° 020 « dépenses imprévues d'investissement » au profit du compte n° 1313 « subvention départementale amortissable » a été fait pour la somme de 1 623 € afin de procéder aux écritures d'amortissement des subventions.

4) - ASSAINISSEMENT

4.1. Proposition d'adhérer au SATE (Service Départemental d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau)

Mr le Président rappelle que le Département accompagne depuis de nombreuses années les collectivités compétentes en matière d'alimentation en eau potable et en assainissement.

A ce titre, il propose une assistance technique via une convention d'un an, pour un coût annuel et par habitant de

- 0.30 € pour l'assainissement collectif,
- 0.15 € pour la ressource en eau.

Soit environ 2 700 € par an.

Cette assistance permet notamment d'assurer un suivi régulier des ouvrages d'épuration ou de production d'eau potable, de conseiller dans la gestion des équipements, d'aider à élaborer les projets de travaux en matière d'assainissement ou d'eau potable, ou encore d'accompagner dans les procédures de protection des captages d'eau potable.

Compte tenu du transfert des compétences eau potable et assainissement, le Bureau a proposé d'adhérer au service.

Pour bénéficier de cette assistance, la collectivité doit en faire la demande expresse et signer avec le Département une convention qui en précise le contenu et les modalités de mise en œuvre.

Délibération n° 70 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Prennent acte des modalités d'intervention du département en matière d'assistance technique dans le domaine de l'eau, et qui résultent de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30/12/2006,
- Décident de solliciter, pour 2019, l'assistance technique du Département du Doubs dans les domaines suivants :
 - ✓ Assainissement collectif,
 - ✓ Ressource en eau potable.
- Décident d'inscrire au budget 2019, une enveloppe de 2 813 € au titre de la rémunération du SATE (6 251 habitants population DGF 2019 x 0.45 € = 2 812.95 €)
- Autorisent Mr le Président à signer la convention à intervenir avec le Département au titre de l'assistance technique

Informations diverses de Mr Gérard Paulin :

- ✚ L'Agence de l'Eau demande des mesures de PH et de température en sortie de station d'épuration ; par conséquent, du matériel spécifique devra être acquis.
- ✚ Une réunion avec les services de la CCGP (*Communauté de communes du Grand Pontarlier*) aura lieu le 19 septembre pour évoquer le raccordement de Sainte Colombe.

4.2. **Départ anticipé de A. Guinchard, chargé de mission « transfert compétences eau potable et assainissement »**

Mr le Président fait part du départ de Mr A. Guinchard le 30 août, soit un mois avant la fin du contrat. Une rencontre a eu lieu le 22 août pour lister les dossiers en cours.

Concernant la mise en œuvre du transfert de ces compétences, une réunion d'information avec les secrétaires de mairie est programmée le mardi 10 septembre à 14 h en présence de Mr Cochet.

5) - **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

5.1. **Délégation au SMIX Haute Doubs Haute Loue pour acquisition de la parcelle A n° 65 sur Bonnevaux**

Mr le Président indique que dans le cadre de la cession d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée A n° 65 située en zone humide sur Bonnevaux, propriété de l'Etat et relevant du régime des biens non délimités, le service des Domaines a envoyé une DIA concernant cette parcelle de 940 m² estimée à 75 €.

La CFD, qui a priorité sur l'achat de cette parcelle, peut aussi déléguer son droit de priorité au syndicat mixte Haut-Doubs Haute Loue pour lui permettre d'acquérir cette parcelle, au titre des articles L.211-2 et L.213-3 du code de l'urbanisme.

Délibération n° 71 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Décident de déléguer le droit de priorité de la CFD au syndicat mixte Haut-Doubs Haute Loue pour lui permettre d'acquérir la parcelle cadastrée A n° 65 située à Bonnevaux,
- Autorisent Mr le Président à signer tout document lié à la mise en œuvre de cette décision

5.2. **ZAE : information sur la demande d'installation de la coopérative des Monts de Joux et l'entreprise Pontarlier Charpente.**

Mr le Président fait part des courriers de ces deux entreprises qui souhaitent s'installer sur la zone arrière non aménagée et sollicite l'avis préalable du conseil sur ces 2 demandes et pour confier au comité de pilotage la conduite de ce dossier.

Décision : l'ensemble des élus présents donnent un avis favorable sur ce dossier qu'ils confient au comité de pilotage.

Informations diverses :

Mr Michel Gresset indique que

- ✚ l'entreprise Simplement Chocolat ouvrira bientôt ses portes,
- ✚ un « self garage » ouvrira en octobre,
- ✚ SOS 205 GTI a déposé son permis de construire. Il a l'agrément de Peugeot pour réparer les voitures de l'année 2000 maximum et a conclu un partenariat avec le garage Peugeot installé à Bulle.
- ✚ Grande parcelle n° 1 : transactions en cours.

Par ailleurs, Mr Philippe Alpy souligne que l'assèchement des sols provoque dans les prairies l'apparition de pierres qui sont parfois difficiles réduire au casse-caillou. Il propose que dans le cadre de l'évacuation des 60 000 m³ de terre de la butte paysagère qu'il faudra organiser, les exploitations agricoles pourraient être contactées.

Mr Eric Liégeon propose que les entreprises soient également informées.

Mr Jean-Claude Trouttet demande une nouvelle réflexion sur le chazal et les fosses, à Dompierre les Tilleuls.

L'idée de Mr Louis Girod de proposer cette terre aux particuliers n'est pas retenue, vu la complexité de la gestion et les petits volumes qui seront demandés. En revanche, les communes pourraient stocker de la terre à cet effet.

6) - ENFANCE JEUNESSE

6.1. Programme de sensibilisation « Climassif » : accord d'engagement de principe

Mr le Président indique que le Commissariat de Massif finance un programme d'interventions scolaires et d'actions grand public sur le thème du changement climatique. Le CPIE du Haut Doubs, en groupement avec d'autres CPIE à l'échelle du Massif, a répondu à cet appel à projet sur le changement climatique au sens large (mobilité, énergie, air, tourisme, paysage, ressource en eau...). C'est un dossier qui sera cofinancé exclusivement par le CGET (Massif) et pour lequel des territoires pilotes sont recherchés.

Chaque territoire pilote serait sollicité à hauteur de 3 712,50 € TTC pour les 2 années 2019 – 2020.

L'action sera menée sur 2020 et 2021 (mais les contacts avec les enseignants avant fin 2019).

Comme demandé par le Commissaire de Massif, il faudrait un engagement de principe avant septembre.

Le Bureau a proposé que la CFD, en cohérence avec les projets déjà conduits sur patrimoine, PLUi, liaisons vertes et sensibilisation du jeune public au développement durable, donne son engagement de principe dans ce programme.

Une réunion aura lieu avec les enseignants.

Délibération n° 72 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, au titre de la cohérence entre les projets déjà conduits notamment sur le patrimoine, le PLUi, les liaisons vertes :

- **Donnent leur accord de principe pour adhérer au programme décrit ci-dessus et dans les conditions financières énoncées,**
- **Autorisent Mr le Président à signer tout document lié à la mise en œuvre de cette décision**

6.2. Modification de l'intérêt communautaire : Convention Territoriale Globale avec la CAF

Mr le Président rappelle que les statuts sont complétés par une délibération modifiant l'intérêt communautaire des compétences, et non par une révision de statuts, procédure plus lourde.

Considérant l'évolution des missions sur le champ de l'enfance jeunesse solidarité en lien avec les orientations nationales de la Caisse d'Allocations Familiales déclinées dans le Doubs et par la

démarche « Convention Territoriale Globale » proposée aux EPCI, l'intérêt de conduire une telle démarche à l'échelle de la CFD a été confirmé par des rencontres entre la CAF et les élus de la CFD.

Délibération n° 73 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, modifient l'intérêt communautaire comme suit :

Pour les compétences optionnelles :

Article 5.2.5 – Action sociale d'intérêt communautaire.

Est ajouté « Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) »

7) - CULTURE – COMMUNICATION

7.1. Subvention exceptionnelle à Musicart's pour frais juridiques

Mr Dominique Ménétrier rappelle les conditions houleuses dans lesquelles Mr Patrick Racle, précédemment directeur puis enseignant salarié de l'école de musique Musicart's, a quitté l'association dans le cadre d'un règlement amiable devant le juge départiteur du tribunal des Prud'hommes ainsi que la position du Président de la CCA 800 par rapport aux frais juridiques (avocat) liés au règlement de ce litige.

Faisant état d'une proposition datant de 2016 et faite par le Président de la CFD à l'époque lors d'un conseil d'administration de Musicart's, le Président de la CCA 800 souhaite en effet que la CFD prenne en charge ces frais juridiques afin de poursuivre la relation partenariale avec l'école de musique.

Délibération n° 74 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, considérant la santé financière de l'association à préserver et la nécessité d'apporter de la sérénité dans les activités de cette école structurante pour l'intercommunalité

- **Valident le principe de verser une subvention exceptionnelle pour couvrir les frais d'avocat liés à cette affaire et qui s'élèvent à 3 837,55 €.**
- **Autorisent Mr le Président à procéder à l'ouverture des crédits nécessaires par virement de crédit.**

8) - TOURISME - ANIMATION

8.1. Fixation des conditions de prêt des écocup

Mr le Président indique que la CFD a acquis 1 000 écocup dans le cadre du partenariat avec le CIGC pour la Randonnée des Fruitières à Comté.

Celles-ci sont susceptibles d'être empruntées par des associations ou collectivités de la CFD, c'est pourquoi il convient donc de fixer les conditions de ces prêts et de facturation des écocup non restitués.

Proposition

- Prêt réservé aux associations ou structures du territoire de la CFD
- Demande préalable gérée par David Reymond
- Caution à 1 € par ecocup
- Facturation à 1 € de tout gobelet manquant
- Restitution des gobelets nettoyés – à défaut, facturation 1 €

Délibération n° 75 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valident les conditions de prêt et de facturation énoncées ci-dessus et entrant en vigueur à compter du 1er septembre 2019.

8.2. Demande d'adhésion biennale 2020 Arts en Chapelles

Mr le Président présente l'association Arts en Chapelles qui a pour objectif de :

- Valoriser le patrimoine religieux et le territoire.
- Encourager les artistes contemporains
- Faire dialoguer l'art contemporain, le patrimoine religieux et naturel
- Créer des ouvertures dans le respect de tous, artistes, autochtones, écoles, tourisme, économie.

Elle propose pour 2020 de mettre en valeur la chapelle de l'étang de Frasne, en l'intégrant à un circuit artistique de 10 chapelles et églises du Haut Doubs : la Cluse et Mijoux, Saint Antoine, Rochejean, Gellin, Petite-Chaux, Remoray, Saint Point, Pontarlier, Chaffois et Frasne.

Un artiste sculpteur produira une œuvre qui sera située à l'extérieur de la chapelle. L'association gère et finance la production de l'œuvre, la communication, la médiation en juin avec les écoles et juillet/août avec les visiteurs par l'embauche d'un étudiant médiateur.

Une participation financière est demandée aux partenaires :

- 1 400 € pour la commune de Frasne
- 1 000 € pour la Communauté de Communes

Pour rendre accessible le terrain, quelques travaux seront à réaliser :

- Débroussaillage, stabilisation du sentier d'accès, garde-corps en façade de l'étang
- Sécurisation routière des accès : passage piéton et signalisation
- Fléchage et mise en avant de l'ouverture de la chapelle en juillet août

Une partie du coût de ces travaux à réaliser pourrait entrer en compte dans la participation financière de la collectivité.

Délibération n° 76 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, considérant la proximité de la réserve naturelle régionale des tourbières de Frasne-Bouverans et l'association du public scolaire

- **Acceptent d'intégrer le dispositif et de prendre en charge les dépenses afférentes,**
- **Autorisent Mr le Président à ouvrir les crédits nécessaires par virement.**

Mr Philippe Alpy tient à souligner qu'au-delà de l'engagement dans le programme « Climassif » et « Arts en Chapelle », la CFD investit 100 000 € par an en direction de la jeunesse (éducation sportive, enseignement musical, animations à la médiathèque, stage « c'est mon patrimoine »...). La présence du CPIE (*Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement*) à la Rivière Dugeon est une chance et permet à la CFD d'apporter son soutien financier aux actions qu'il propose.

9) - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Club de l'amitié de Bulle demande si comme chaque année, la CFD prend à sa charge l'achat de l'apéritif offert aux club des anciens alentours à l'occasion d'un repas commun. La réponse est positive.

Blandine Staszak, responsable de la médiathèque, a mis au monde Isaac, ce matin. Les élus lui adressent leurs félicitations et souhaitent la bienvenue au bébé.

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) sur la salle de spectacle à Bannans : Mr Dominique Ménétrier revient sur la décision du Bureau d'ajourner le projet (sauf 2 maires) prise en juin. Il rappelle que ce projet a été intégré au contrat P@C25 du Département, qu'une commission spécifique a été créée, que Mmes Lyonnais et Garanto ont pris le temps nécessaire pour élaborer le cahier des charges, épaulées par le Département. En outre, des visites de salle ont été organisées avec quelques membres de la commission, puis la consultation a été lancée qui a débouché sur la sélection d'un cabinet d'étude. Puis le projet a été ajourné.

Mr Philippe Alpy rappelle que ce projet était initialement porté par la commune de Bannans dans le cadre du P@C25 mais avec 2 AMO en cours, elle n'a pas été autorisée à lancer cette 3^e AMO. C'est pourquoi il est devenu intercommunal. Cette décision est liée au manque de disponibilité des chargées de mission mais le travail n'est pas perdu.

Mme Hélène Poulin souligne que les crédits nécessaires avaient été inscrits au budget et regrette que cette décision pénalise la culture.

Le Président demande à remettre les choses à plat et à les éclaircir avec la commune de Bannans. Le soutien à la culture est bien présent, ce projet est seulement ajourné car beaucoup de travail attend les élus et les salariés, avec le transfert des compétences eau potable et assainissement, la maison de santé et le PLUi.

La commission sera réunie prochainement à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.

Avant d'offrir le traditionnel verre de l'amitié, Mr Dominique Ménétrier, Maire de Bulle, remercie les conseillers municipaux présents. Puis il évoque l'accident de Dylan Guittard survenu dans le cadre de bénévolat pour le comité des fêtes de Bulle et invite chacun à avoir une pensée pour lui.

Le Président,

Christian VALLET

